



CHARTRE DES VALEURS DE LA CS3D

PRÉAMBULE

Les adhérents de la Chambre Syndicale 3D sont les acteurs reconnus de la protection sanitaire et environnementale et de la qualité de vie.

- ☒ Ils gèrent le risque nuisible
- ☒ Ils mettent en œuvre les procédés qui sont à la fois les plus efficaces et les plus respectueux pour l'homme et son environnement
- ☒ Ils organisent la lutte de manière raisonnée.

Les entreprises membres de la Chambre Syndicale 3D s'engagent à :

ENVIRONNEMENT ET RÉGLEMENTATION

- ☒ Se conformer à la législation en vigueur et aux bonnes pratiques
- ☒ Connaître les risques inhérents à leurs activités
- ☒ Utiliser de manière raisonnée et responsable les moyens de lutte antiparasitaire
- ☒ Être vigilant en matière de gestion des produits phytosanitaires et biocides et de leurs déchets
- ☒ Respecter les règles de sécurité relatives à la protection de l'homme, des animaux domestiques, des organismes non-cibles, de l'eau, de l'air et de l'environnement.

ENGAGEMENTS CONTRACTUEL ET ETHIQUE

- ☒ Transmettre les informations réelles et sincères sur l'effectif global de l'entreprise ainsi que le nombre de personnel certifié
- ☒ Tenir des statistiques détaillées de ses activités
- ☒ S'engager à répondre aux enquêtes confidentielles de la CS3D
- ☒ Respecter une politique commerciale et concurrentielle loyales et sincères
- ☒ Informer de manière précise chaque client sur la nature des services proposés, leurs limites et leurs évolutions
- ☒ Adapter les termes des contrats aux types d'interventions à mener, aux particularités des lieux à protéger et aux spécificités des produits mis en œuvre
- ☒ Assurer une garantie de moyens compatibles avec la durée d'efficacité des produits
- ☒ Appliquer les produits autorisés conformément à leur catégorie d'usage
- ☒ Confier la mise en œuvre des produits et matériels au personnel qualifié et certifié.

INFORMATION ET COMMUNICATION

- ☒ Diffuser une information explicite adaptée
- ☒ Conseiller sur les solutions existantes
- ☒ Informer de l'évolution réglementaire qui encadre leurs activités
- ☒ Fournir chaque fois que de besoin les documents techniques utilisés
- ☒ Se maintenir informé de l'évolution des techniques.

FORMATION ET PROMOTION DES SALARIÉS

- ☒ Assurer les formations initiales et continues de leur personnel
- ☒ Favoriser les actions de tutorat en direction des personnels entrants
- ☒ Reconnaître les acquis du personnel pour l'évolution de leur carrière.

Je soussigné(e), gérant(e) de l'entreprise, m'engage, en qualité de membre de la CS3D, à respecter et à faire respecter chacune des composantes de la Charte CS3D par chaque salarié de mon entreprise.

Fait à, le

Président de la CS3D
Guy-André LEMOINE